

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les rigueurs excessives de l'hiver prématuré que nous traversons, en rendant plus évidentes et surtout plus cruelles les misères des pauvres et des déshérités de la fortune, ramènent trop naturellement, hélas, l'attention sur les questions, si pressantes et si urgentes, des améliorations à apporter à l'assistance publique qui, malgré tant de louables efforts, n'ont pas encore reçu les solutions qu'elles réclament depuis si longtemps.

Tandis que le principe de l'assistance obligatoire est reconnu et appliqué en Allemagne, en Angleterre, en Italie et dans la plupart des cantons suisses, il est pourvu chez nous à l'assistance publique par l'initiative des particuliers, des départements ou des communes. Mais la loi n'intervient pas pour donner à l'assistance un caractère obligatoire, comme elle l'a fait pour l'instruction primaire.

C'est là, évidemment, une situation qui jure avec nos idées de démocratie et de solidarité sociale.

Aussi, convient-il de féliciter le gouvernement d'avoir compris que son devoir était d'y remédier. Tel est l'objet du projet récemment déposé à la Chambre et qui donne une consécration légale au principe de l'obligation.

Pour élaborer cette proposition, inspirée d'un sentiment de si louable philanthropie, le ministère de l'intérieur s'est livré à une enquête qui démontre combien il était urgent de réformer notre système de secours.

Qu'on en juge : Les dépenses d'assistance publique s'élèvent en France à 184 millions, chiffre approximatif. Ce qui fait une moyenne de 1 fr. 60 par habitant, alors que la même contribution est de 6 fr. 75 en Angleterre, et de 7 fr. 60 dans les Pays-Bas.

A ne considérer que la population rurale, qui dépasse chez nous vingt-sept millions d'habitants, on établit que dans les petites communes la dépense d'assistance communale ne soit que de 0 fr. 38 par tête. Si on en déduit les dépenses obligatoires résultant du service des aliénés et des enfants assistés, ce chiffre tombe à 0 fr. 28.

Chose plus triste encore. Il y a en France plus de 19.000 communes, comprenant 18 millions d'habitants, qui n'ont pas de bureau de bienfaisance, et dans lesquelles le budget du malheur n'est alimenté que par la charité privée.

De même, malgré les efforts de l'administration en faveur de la création, dans tous les départements d'un service de médecine gratuite, beaucoup n'ont encore obtenu que des résultats partiels et malheureusement insuffisants. Dans l'immense majorité des communes les services hospitaliers ou les secours à domicile ne sont pas davantage organisés.

Voici maintenant l'analyse de la réforme projetée : Les communes, à défaut des familles, doivent assistance aux nécessiteux malades. C'est l'application du principe déjà posé, il y a un siècle, dans la déclaration des Droits de l'Homme : « Les secours sont une dette sacrée. »

Plusieurs communes limitrophes auront le droit de s'associer en syndicat pour remplir ce devoir social. Un bureau d'assistance publique sera créé dans chaque commune ou syndicat de communes.

Chaque département devra organiser un système d'assistance publique. Il fixera, à ce point de vue, le budget départemental ; il déterminera la part contributive des communes et précisera le mode de fonctionnement des services.

Ce budget sera alimenté : 1° par un contingent communal obligatoire ; 2° par une subvention du département ; 3° par une subvention de l'État. Les conseils municipaux interviendront dans le fonctionnement du service, soit en nommant les membres du bureau d'assistance, soit en contrôlant le budget, soit en arrêtant la liste des indigents.

Un article dispose que toute commune ou tout syndicat, devra être pourvu d'un dispensaire, rattaché à une infirmerie ou à un hôpital général. Le projet modifie aussi la législation actuelle sur les domiciles de secours, et porte en outre, qu'à défaut d'un domicile de secours communal, les indigents pourront en avoir un départemental, en raison des ressources très souvent insuffisantes des petites communes.

On voit que cette proposition très complète et très étudiée, offre à la Chambre le moyen de résoudre une question sociale dont l'urgence et l'intérêt ne sont pas discutables. C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Stance du 19 décembre 1899

M. Morinaud pose une question au ministre de la guerre, au sujet des troupes qui doivent renforcer les effectifs de Madagascar, et du départ des zouaves pour le sud-est de la France, ce qui est fort désapprouvé par les conseils généraux d'Algérie. Le général de Galliffet répond qu'aucune décision n'a encore été prise, mais, toutefois que les 4 nouveaux bataillons de zouaves resteront en Algérie.

Puis le budget des travaux publics est continué.

M. Brindeau demande une augmentation de 1 million des crédits pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes.

Après réponse de M. Baudin, l'amendement Brindeau est repoussé.

M. Beauregard vient combattre l'idée de rachat des chemins de fer par l'État.

M. Guillemet répond et réfute les arguments de M. Beauregard.

M. Castelin dépose une demande en interpellation sur une violation commise de la loi constitutionnelle relative à l'inviolabilité parlementaire. C'est de Marcel Habert qu'il s'agit.

Mais à la demande d'un grand nombre de députés, M. Castelin retire sa demande.

Après quelques explications au sujet d'accidents de chemin de fer, la séance est levée.

Séance du 20 décembre 1899

M. Cochery, vice-président préside.

M. le général Jacquy, développe son interpellation sur la façon dont le ministre de la guerre a interprété les décrets concernant les inspecteurs de l'armée, notamment contre le général de Négrier.

Le général de Galliffet répond qu'il a frappé justement le général de Négrier et qu'il ne s'en plaint pas.

L'incident est clos.

M. Morinaud développe également une interpellation sur la raison qui ont déterminé le ministre de la guerre à accorder le 14 juillet dernier la médaille militaire au maréchal des logis du 3^e chasseurs d'Afrique, M. Brunsnick, condamné en 1884 à 2 ans de prison pour désertion.

Le ministre dit que ce sous-officier la méritait pour de grands services rendus à la patrie.

M. Jourde soutient le ministre.

L'incident est clos sans vote.

M. Castelin demande à la Chambre de requérir la suspension de la détention de M. Habert, et la suspension des poursuites qu'il dit être illégales.

La discussion s'engage à fond.

M. Waldeck-Rousseau répond qu'il laisse la Chambre libre de décider comme elle l'entendrait toute fois, il réfute les arguments de M. Castelin.

M. Millevoix défend la proposition Castelin au milieu du tumulte.

Après quelques paroles de M. Beauregard, la motion Castelin mise aux voix est repoussée par 329 voix contre 195.

On passe à la discussion du travail des femmes et des enfants.

M. Vaillant demande le renvoi de la discussion après le budget.

M. Millerand appuie la discussion immédiate. La demande de M. Vaillant est repoussée, et l'urgence est déclarée par 413 voix contre 110.

La séance est levée.

LA HAUTE COUR

Audience du 19 décembre 1899

Les substituts Fournier et Herbault suppléent le procureur Bernard, absent.

Les témoins défilent. C'est d'abord l'agent Buvat qui est confronté avec 2 ravitailleurs du fort Chabrol, afin de démontrer s'il est vrai que l'agent a tiré sur eux des coups de revolver. Buvat déclare avoir tiré en l'air, et pour appeler d'autres agents.

Cette déposition d'agent n'est pas trop convaincante.

Un léger tumulte a lieu, une vive discussion s'échange entre témoins et accusés.

A ce moment, M^e Bertrou, le défenseur de Barillier se lève et s'adressant au président, lui annonce que Marcel Habert, député, vient d'arriver. « Vive Habert, c'est mon ami, » s'écrie Barillier, M^e Quentin fait la caquette à haute voix avec les avocats et accusés, M. Barillier proteste on ne sait pourquoi, et le président continue l'interrogatoire des témoins, mais l'incident ne se calme pas. M^e Quentin interpellé par un sénateur qui se plaint du bruit des conversations, se retourne et apostrophe vivement, aidé par Barillier et Ballière, le sénateur.

Enfin, après un échange de paroles aigres douces, l'incident est clos sans qu'il soit besoin de requérir et contre avocats et contre accusés.

M. Mouquin, commissaire de police divisionnaire, édifie la Haute Cour sur les agissements des nationalistes. Ceux-ci avaient pour règle, pour mot d'ordre, d'assommer, dans les manifestations, ceux qui criaient « Vive la République, Vive la Liberté » et de donner pour excuses des assommades, que la victime avait crié « A bas l'Armée »

Puis, d'autres témoins défilent et déposent au sujet des incidents du fort Chabrol. Un soldat, nommé Souverain qui, au moment où il ravitaillait le fort, reçut une balle dans la poitrine, déclare que c'est l'agent Buvat qui aurait tiré le coup de revolver.

Certificat du médecin est lu.

Puis Guérin pose des conclusions tendant à ce que l'audience soit suspendue jusqu'à la rentrée des sénateurs qui promènent dans les couloirs.

M^e Ménard et Evain déposent également des conclusions tendant à ce que M. Thévenet, sénateur qui est sorti pendant l'audience, soit déchu de son droit de juge.

La Haute Cour repousse toutes les conclusions.

Arrestation de Marcel Habert

M. Marcel Habert député, a été arrêté et écroué à la prison de la Santé.

Audience du 20 décembre 1899

Déroulède est revenu à son banc.

Dès l'ouverture de la séance, il prend la parole pour expliquer la venue de Marcel Habert, avec qui il veut être camarade de condamnation.

M. Chenu développe des conclusions tendant à ce que Marcel Habert prenne place sur le banc des accusés.

Le procureur général combat ces conclusions, auxquelles répond M. Chenu ; mais, à peine celui-ci a pris la parole, que Déroulède se lève et tout en expliquant sa venue à l'audience, il injurie les membres de la Haute Cour qu'il traite de « misérables », tandis que les autres accusés font un tapage infernal.

Le procureur général requiert aussitôt contre Déroulède qui hurle : « vous êtes des domestiques, des valets de l'illégalité » vous êtes une Haute Cour d'injustice et d'infamie. Le président de la République est indigne de la République, et vous, tous déshonorez la France.

Le procureur général au milieu des vociférations de Déroulède, des accusés demande l'application de l'article 222 de la loi de 1855.

La Haute Cour prononce l'exclusion de Déroulède jusqu'aux plaidoiries et par 140 voix contre 81, la disjonction de l'Affaire de Marcel Habert est prononcée.

Puis, réunie en séance secrète par 184 voix contre 4 et 23 abstentions, la Haute Cour prononce la culpabilité de Déroulède qui est condamné à 2 ans de prison pour injures aux juges.

Les conclusions de M^e Ménard sont repoussées.

Puis, la séance est levée.

Au Transvaal

Une dépêche de Laureço-Marquez annonce que les Anglais ont subi le 15 décembre un revers à la rivière de Tugelor, que 208 hommes ont été fait prisonniers et que 2 canons et 13 wagons de munitions ont été capturés.

A Colenso, un engagement a eu lieu où les Anglais ont subi de grandes pertes.

Les journaux annoncent que des nouvelles levées de troupes vont être faites en Angleterre, et d'autre part ils annoncent que le président Krüger aurait fait des propositions de paix.

Ce serait le plus sage parti à prendre.

INFORMATIONS

Mort d'un sénateur

On annonce la mort de M. Mercier, sénateur de l'Ain.

Le Droit d'Accroissement

Le *Siècle* déclare que les sommes réclamées par le fisc aux Assomptionnistes s'élèvent au total de 280,000 francs.

Le *Siècle* ajoute qu'au moment de la discussion du budget des recettes à la Chambre, une motion sera présentée pour inviter le ministre des finances à communiquer au Parlement l'état des comptes relatifs au droit d'accroissement, avec indication des sommes perçues et des sommes restant dues, l'état des instances engagées contre les congrégations et le résultat des divers procès ayant abouti à des saisies et à des ventes.

Le dossier de M. Zola père

M. Waldeck-Rousseau a écrit hier à M. Emile Zola pour l'informer que sa demande

était accueillie, et qu'on l'autorisait à prendre connaissance du dossier de son père.

Le président du conseil indique dans sa lettre que cette mesure, prise par dérogation à l'usage constant, l'a été à titre exceptionnel, à raison de la divulgation partielle dont ce dossier avait été l'objet dans un journal.

M. Zola prendra connaissance du dossier sur place, c'est-à-dire au ministère de la guerre.

La Requête du colonel Picquart

Devant le tribunal des référés, M. le président Baudouin, faisant droit à la requête du colonel Picquart, a ordonné que la totalité des documents saisis par M. Fabre, rue Yvon-Villarceau, 3, serait restituée au colonel Picquart.

Le Nouveau Timbre-Poste

L'administration des postes et télégraphes vient d'accepter le nouveau projet de timbre-poste français, dont avait été chargé le graveur Mouchon.

Le nouveau timbre représente une République assise, tenant une table sur laquelle sont écrits ces mots : « Droits de l'Homme ». La tête de cette République est plus fine, moins classique que celle des modèles usités. L'effigie, gravée par M. Mouchon, sera d'abord frappée sur les séries de timbre de 10, 15, 20, 25 et 30 centimes. On avisera plus tard pour les autres séries.

Mort du sculpteur Clausade

Le sculpteur toulousain très connu, Louis Clausade, l'auteur de la statue de Beaumarchais est mort mardi, frappé d'une congestion cérébrale, au moment même où il se trouvait sur les chantiers de l'Exposition. Il était âgé de 34 ans.

Le Lieutenant Meynier

La famille Meynier a reçu les deux télégrammes suivants :

« Pour Dakar, des Ouadagoudou, 1^{er} décembre. — Blessure guérie ; santé bonne continue. »

» MEYNIER ».

« Confirme câblogramme. Votre fils va bien. Recevrez lettres de lui prochains courriers Granderye. »

» MARTINET ».

Suicide au Tribunal

Un individu nommé Bortal comparait mardi devant la chambre des appels correctionnels de Paris. Il avait été condamné à dix mois de prison pour outrage public à la pudeur. Il faisait appel de ce jugement et affirmait son innocence, mais la cour, en dépit de ses protestations, a confirmé la condamnation en la réduisant toutefois à trois mois de prison.

Se voyant définitivement condamné, le malheureux a tiré de sa poche un flacon dont il a avalé rapidement le contenu. Ce flacon contenait de la strychnine.

Emmené par les gardes républicains chez le docteur Floquet, médecin du Palais, il est décédé dans le cabinet du docteur, au milieu d'atroces souffrances.

Condamnation à mort

On mande de Londres que Mlle Masset, institutrice française, âgée de 36 ans, a été condamnée à mort, pour avoir assassiné son petit garçon.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Elections

Nous croyons savoir qu'une forte organisation toute démocratique (qui ferait le plus grand honneur au parti républicain s'il l'adoptait), s'est créée en vue des prochaines élections du 2 janvier.

Une réunion de tous les délégués de l'arrondissement doit avoir lieu incessamment, pour y proclamer le nom du candidat sur lequel se sera porté le choix des mandataires des instituteurs de l'arrondissement.

Nous ferons connaître incessamment ce nom et ce qui aura été fait.

Résultats définitifs de l'élection à la Chambre de Commerce

Inscrits : 338. — Votants : 200
203 bulletins trouvés dans l'urne.
Malvy, de Souillac..... 130
Delpéch..... 126

| | |
|-----------------|-----|
| Brüel..... | 125 |
| Galtier..... | 120 |
| V. Isidore..... | 119 |
| Cayla..... | 108 |
| Bach..... | 103 |
| Auteserre..... | 102 |
| Course..... | 97 |
| Gayral..... | 97 |
| Bouzerand..... | 50 |
| Pagès..... | 48 |
| Calmon..... | 45 |
| Périé..... | 45 |

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction Générale des Manufactures de l'Etat

AVIS

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la Comptabilité dans les Manufactures aura lieu dans le courant du mois de mars prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 1^{er} février 1900 dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros-Cailou), Périgueux, Riom, Tonneins et Toulouse, ou de l'inspection de culture à Saint-Malo, Tarbes et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;

2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de sa commune ;

3° Un extrait du casier judiciaire ;

4° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

5° Le diplôme de bachelier soit ès-lettres, soit ès-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'école navale.

6° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits : quant aux épreuves orales elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial, adressé aux candidats admis à ces épreuves, leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

CAHORS

Cercle républicain

La réunion générale annuelle des membres du Cercle républicain aura lieu dimanche prochain, à 8 heures et demie.

Nominations

Par décision de M. le Directeur Général des manufactures de l'Etat, en date du 19 décembre 1899, M. Descrosailles, vérificateur de culture de 1^{re} classe faisant fonctions de contrôleur à la direction de Tonneins, est nommé en la même qualité à la direction de Cahors.

Par décision de M. le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Enregistrement, des domaines et du Timbre, en date du 19 décembre, M. Malbert, surnuméraire de l'enregistrement à Bourges, est nommé en la même qualité à Cahors.

Conseil de Préfecture

Demain vendredi 22 décembre à 2 heures, le Conseil de Préfecture se réunira pour statuer sur différentes affaires.

Au « Réveil »

Dans un entrefilet étrange, le *Réveil*, parlant de l'adjudication des imprimés du département, écrivait :

En présence de l'attitude de quelques-uns

de leurs collègues, MM. Delpérier et Bergon n'ont pas déposé de soumissions.

Nous avons protesté énergiquement contre une insinuation malveillante à l'égard des imprimeurs de Cahors. Nous avons prié le *Réveil* de préciser.

Il reste muet.

Il est des silences éloquents, celui-là est du nombre.

A. C.

Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal se réunira le lundi 25 décembre 1899, à 3 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Pension à Leyme de l'aliéné Barry. — Francoulès (Demande de création de foires).

— Demande de M. Maratuech, fontainier. — Rapports sur les budgets du bureau de bienfaisance et Arnis. — Collège de filles. — Fabrique des paroisses. — Hospice. — Ville de Cahors.

Causerie populaire

Hier soir, M. Cloup, professeur au Lycée Gambetta, a fait sa causerie populaire sur *Molière et Labryère, peintres de l'hypocrisie*.

Comme toujours, salle comble, mais non comme on le voudrait, d'un public ouvrier. La salle est garnie chaque semaine d'un monde officiel, professeurs ou élèves.

Est-ce là le but poursuivi par l'Association ? Non, assurément.

Comment remédier à cet état de choses et remplir le programme si beau élaboré par l'Association des professeurs qui ont créé ces causeries.

Le moyen est bien simple à notre avis : Choisir des sujets à la portée du « gros public » et les développer d'une manière populaire. Ce n'a pas été le cas hier soir !

Résultat :

On éloigne ceux qu'on voudrait attirer et on... n'intéresse sûrement pas les personnes qui, en majorité, ne se rendent à la mairie que par pure courtoisie.

On excusera notre franchise : en parlant comme nous le faisons, nous avons la conviction de servir la cause de l'Association dont nous désirons vivement le succès.

Réponse à l'Evêque

Lorsque nous avons écrit que nous reparlerions du mémoire de M. Magne, en réponse à la lettre de l'Evêque, nous n'avions pas encore parcouru cette interminable défense du neveu par l'oncle.

Ce matin seulement nous avons achevé cette corvée.

Nous avons entendu dire que ce mémoire était « absolument correct, courtois, et rudement tapé. »

Notre avis est que, sous une apparence de courtoisie, il est complètement inconvenant à l'égard de l'Evêque, ce qui nous laisse parfaitement indifférent d'ailleurs, et par surcroît très prétentieux et vide.

Qui veut trop prouver ne prouve rien, dit un adage populaire. C'est le cas ici. L'oncle veut blanchir son neveu. Il paraît ignorer la difficulté de la tâche !

Nous n'allons pas jusqu'à dire que sur certains points de cette Affaire des Petits Carmes, l'Evêque ne paraisse pas avoir quelques torts, mais c'est en vain que l'oncle cherche à nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Quoi qu'il fasse, le public restera convaincu que M. Germain Magne a été guidé, dans toute cette affaire, par l'unique souci de toucher le plus de galette possible. Et le public est bon juge !

Nous aurions pu poser quelques questions indiscrètes et demander par exemple quelques renseignements sur le remboursement plus ou moins complet de certaines sommes... cela ne saurait avoir d'importance aujourd'hui. Réservons notre indiscrétion pour plus tard et constatons simplement le piteux résultat obtenu par ce mémoire auprès du public.

Souhaitons en tout cas une prompt réponse de l'Evêque pour la plus grande joie de la galerie.

Livraison des tabacs en 1900

Nous donnons en 4^e page les dates des livraisons des tabacs en 1900.

Société de Pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le samedi

23 décembre courant, à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Comptes-rendus du président et du trésorier.

Renouvellement du bureau.

Questions diverses.

Accident

Hier au soir, vers 3 heures, le nommé S... âgé de 84 ans, se promenait sur le boulevard, quand, arrivé en face du monument Gambetta, il s'affaissa.

Transporté immédiatement dans une pharmacie, le sieur S... grâce à des soins empressés, reprit ses sens et put rentrer chez lui, rue Darnis.

Contraventions

La police de notre ville a dressé contravention aux jeunes Rouffet Henri, âgé de 13 ans et Bastide Emile, âgé de 16 ans, demeurant rue des Soubirois, surpris au moment où ils lançaient des pierres de la place des Mobiles sur la route de Larroque.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 DÉCEMBRE 1899

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Marche du Diable, (allégre). | Suppé. |
| Nabuchodonosor, (ouverture). | Verdi. |
| La Vague, (valse). | Métra. |
| La jolie fille de Perth, (fantaisie). | Bizet. |
| Cajolerie, (polka.) | Schlesinger. |

De 3 h. à 4 h. (*Allés Fénélon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 20 décembre 1899

Naissances

Feyty Georges, place des Consuls.

Décès

Marcouly Marie, épouse Nouailles, 70 ans, sans profession, rue du Four Sainte-Barbe, 16.

Castelnaud Prosper-Baptiste, 7 mois, à Sam. Cabanes Antoinette, veuve Gaillard, 68 ans, sans profession, rue Pégely, 13.

Bouffé Jean, cultivateur, 65 ans, impasse Cardaillac, 14.

Roumègue Anne-Marie, épouse Larnaudie, 76 ans, rue de la Croix, 20.

Manié Bernard, cloutier, 46 ans, à l'hospice. Lemosy Baptiste-Noël, ancien marchand, 72 ans, rue de la Chanterie, 7.

Faret Rose, sans profession, 16 ans, célibataire, rue Salvat, 1.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénélon, Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — Le Conseil municipal doit se réunir le dimanche 24 décembre, à l'effet de délibérer sur la question d'agrandissement du cimetière de Cayx.

MONTUQU. — Foire. — L'importante foire qui a lieu tous les ans à Montuqu le 31 décembre, coïncidant cette année avec le dimanche, se tiendra le samedi 30 courant.

VALPRIONDE. — Les électeurs de la commune sont convoqués pour le 24 décembre, pour élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Molinié, adjoint, décédé.

— Le Conseil municipal a désigné, MM. Alfred Demeaux, Lacombe et Deltheil, membres du Conseil municipal, pour faire partie de la Commission chargée de la révision de la liste électorale.

CATUS. — Foire du 17 décembre. — Bœufs de boucherie, 30 à 32 fr. les 50 kilos; moutons, 65 à 70 fr. les 100 kilos; porcs gras, 50 à 55 fr. les 50 kilos, le tout poids vif.

Sous la Halle, le blé valait 11,75 les 80 litres; le maïs, 8 fr.; l'avoine, 6 fr.; les pommes de terre, 2,25 (sac de 80 litres).

La volaille se vendait 50 cent. la livre; lapins, 25 cent.; dindons, 50 cent.; canards, 80 cent.; oies, 75 à 80 cent.

Foies d'oies gras, 2,50; truffes, 4 fr. le demi-kilo.

Oufs, 80 cent. la douzaine.

CONCOTS. — Incendie. — Dimanche, vers quatre heures du soir, un incendie dont la

cause reste inconnue, s'est déclaré dans une dépendance de la grange du sieur Bouys y au hameau de Vinagrou. Grâce à la promptitude des secours, une partie de l'immeuble et des fourrages, et les animaux (trois chevaux et deux bœufs) ont été sauvés. Les pertes évaluées à environ 500 francs, sont couvertes par une assurance.

PRAYSSAC. — Suivant procès-verbal du 17 décembre, le sieur Lacombe Alfred, a été déclaré adjudicataire des droits de places et de halle pour 5 ans, à partir du 1^{er} Janvier et moyennant la somme annuelle de 3 060 fr.

— **Foire.** — Bœufs gras, 30 fr. les 50 kilos.

Attelages, très peu d'affaires et bas prix. Porcs gras, de 49 à 52 fr. les 50 kilos ; autres, de 25 à 30 fr. l'un.

Moutons gras, 0,65 le kilo ; autres, de 10 à 30 fr. l'un.

Foies d'oie, de 1,50 à 2,25 la livre. Lièvres, de 4 à 5,50 l'un

Perdrix, 2 fr. l'une. Grives, 0,40 id.

Merles, 0,25 l'un. Poules et poulets, de 0,40 à 0,50 la livre

Lapins domestiques, 0,25 id. Œufs, de 0,90 à 0,95 la douzaine.

Blé, de 11 à 11,50 les 4/5. Maïs, de 9 à 10 francs id.

Pommes de terre, de 2 à 3 fr. id. Châtaignes, de 5 à 8 francs id.

Cerneaux de noix, 8 fr. le 1/5.

Plusieurs porte-monnaie ont été volés et une femme, prise en flagrant délit, a été arrêtée et mise à la disposition de la gendarmerie.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Humanité.* — M. Suc, marchand d'antiquités à Paris et propriétaire à Figeac, vient d'adresser au traire de notre ville six couvertures en laine destinées à préserver du froid les individus arrêtés par la police et enfermés dans la chambre de sûreté de l'hôtel de ville. Remerciements à M. Suc.

— *Vols à la tire.* — Le jour de la foire, trois pauvres femmes de la campagne, qui étaient venues vendre leurs denrées, se sont vu enlever sur la place de la volaille, où la foule était très compacte et la circulation difficile, l'une 55 francs, la deuxième 80 francs et la troisième 100 francs.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Nous sommes heureux d'enregistrer la nomination comme percepteur à Riez (Basses Alpes) de M. Roques, percepteur de 3^e classe à Lacapelle. Nous adressons à M. Roques nos plus sincères félicitations.

MAYRINHAC-LENTOUR. — *Nomination.* — M. Poujade, est nommé notaire à la résidence de Mayrinhaç-Lentour, en remplacement de M. Mourand.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Commencement d'incendie.* — Mardi soir, vers 9 heures, le feu a pris dans une des chambres du 1^{er} étage de l'établissement des sœurs de Gramat, situé rue St-Jean.

Le focsin et le tambour ont eu vite fait — vu l'heure peu avancée de la soirée — de rassembler une affluence considérable de personnes.

Déjà, les pompiers étaient à leur poste, la hache à la main, pour arrêter les progrès de l'incendie. Ils ont été assez heureux pour circonscire le feu qui avait déjà atteint la toiture et une heure après tout danger avait disparu, tout étant éteint.

Heureusement qu'on a pu faire sans eau, grâce à la promptitude des secours, sans quoi il aurait été certainement presque impossible de s'en procurer, toutes les citernes voisines étant à peu près tarées. C'est bien le moment de souhaiter que la Municipalité hâte le plus vite possible le projet d'adduction des eaux de Janis et Fontanges, qui est depuis si longtemps sur le tapis.

Nous exprimerons un autre désir non moins légitime. Il existe, à Gourdon, une compagnie de sapeurs pompiers. C'est certainement une excellente chose, mais pourquoi n'a-t-elle pas à sa tête un lieutenant ? Comment admettre que cette poignée de braves puisse donner toute l'étendue de sa valeur sans quelqu'un pour les commander, les diriger, les guider, dans leurs périlleux exercices ? Là, où il n'y a pas unité, il ne peut y avoir que gâchis.

Il serait donc bon, à tous les points de vue, qu'un chef fut nommé le plus tôt possible afin de réorganiser, comme il doit l'être, un service public, utile au premier chef, surtout dans notre ville.

Les hommes de bonne volonté ne manquent pas. Nous en connaissons de tout qualifiés pour une si rude, mais noble tâche, qui n'hésiteraient pas à accepter par devoir, une pareille charge.

Tribunal correctionnel. — Audience du 18 décembre. — La nommée Anne Semblard, épouse Baleste, âgée de 42 ans, ménagère et épicière, né à Branceilles (Corrèze), domiciliée à Cazillac, inculpée d'abus de blanc-seing, a été condamnée à 50 fr d'amende, et aux frais.

Le nommé François Laymat, âgé de dix-huit ans, cultivateur, né à Branceilles (Corrèze), domicilié à Cazillac, inculpé de vol, a été condamné à trois mois de prison et aux frais ; mais le tribunal a décidé que cette peine serait confondue avec celle de deux mois de prison prononcée contre lui le 14 novembre dernier.

Douze chasseurs ont ensuite été condamnés à des peines variant de 10 à 30 fr. d'amende.

Enfin le tribunal a renvoyé au 26 décembre prochain une affaire de coups et blessures.

BULLETIN FINANCIER

On paraît croire en bourse que le taux de l'escompte ne sera pas surélevé demain, ni à Paris, ni à Londres, aussi avons nous assisté à une reprise des fonds d'Etats français et étrangers.

Le 3 0/0 a passé de 99,37 à 99,42 ; le 3 1/2 0/0 cote 101,70.

La Banque de France clôture à 4 385.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 614 ; le Crédit Foncier à 720 ; le Crédit Lyonnais à 992 et la Société Générale à 602.

Nos chemins ont encore baissé.

La lourdeur générale du Marché a influencé les actions de l'Oural Volga qui cotent aujourd'hui 555.

La valeur a eu à souffrir de la crise financière qui a sévi en Russie pendant ces derniers temps. Cependant on peut espérer que le titre ne tardera pas à revoir des cours plus conformes à la situation industrielle de la Société dont l'usine a atteint son fonctionnement normal et dont la production est vendue d'avance pour plusieurs mois.

Le Suez a repris de 25 c. à 35 25.

L'Extérieure a passé de 65,20 à 65,75 ; l'Italien a repris de 25 c. à 93,35 ; le Portugais vaut 23,10 ; le Russe 3 0/0 1891 86,60 ; le Turc D se traite à 22,45 et la Banque Ottomane à 558.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

EN 20 JOURS
GUERISON RADICALE de l'Anémie
Par l'ÉLIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Seul Produit autorisé spécialement.
Pour Renseignements, s'adresser chez les SEIGNEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
GUINÉY, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire, du n° 3 — du 21 décembre 1899.

Petit Marsonin (Capitaine Danrit). — Attente L. Margery. — Les Yeux de Gisèle (Ch. Aubert). Robinson au Châtelet (Miche). — Hi-

toire à raconter. — Tirelire aux devin-tes. — Boîte aux lettres.

Illustrations de Paul de Sémant, P. Kauffmann, Gudo, Runicki, etc.

Illustrations de A. Bertrand, Paul de Sémant, R. de la Nezière, P. Kauffmann, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

DERNIÈRE LOCALE

Tribunal correctionnel

Audience du 21 décembre 1899

Un défilé de 20 chasseurs qui s'entendent condamner de 16 à 25 francs d'amende.

Trop amoureux. — L'affaire Labroue de Pomarède, que nous avons relatée jeudi dernier, a eu son dénouement à cette audience.

Labroue Edouard, l'ardent amoureux d'Angèle Villefanés a été condamné à 50 fr. d'amende, mais vu ses bons antécédents et l'amour sincère des deux jeunes gens, le tribunal lui fait application de la loi sur les sursis des peines.

Chantage. — Le nommé Monnereau, âgé de 27 ans, cet individu qui provoqua par le chantage le suicide d'Anglarès, prévenu de vagabondage et de chantage, est condamné à 6 mois de prison.

Le huis clos a été prononcé.

Attentats à la pudeur. — Blaviel Jean-Baptiste, âgé de 16 ans, est inculpé d'attentats à la pudeur sur des enfants âgés de moins de 13 ans.

Le tribunal prononce le huis clos.

Après plaidoirie de M^e Pagès du Port, Blaviel est condamné à 6 mois de prison, mais le tribunal lui fait application de la loi Bérenger, en raison de son jeune âge.

— A cette même audience, toujours à huis clos, comparait également le nommé Sigaud Claude, âgé de 44 ans, dont nous avons mentionné l'arrestation il y a quelques jours, pour attentats à la pudeur commis sur des enfants âgés de moins de 13 ans.

Sigaud, qui a déjà été condamné trois fois pour des faits semblables, se voit infliger 1 an de prison.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE**

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

Le Séraphin murmura d'un ton mélancolique à son cigare, tant était ferme sa foi dans le champion de la brigade.

— Ce bai brun n'est pas du tout en forme.

Le moment du départ fut choisi... le drapeau s'abaissa... Tous les chevaux partirent en rasant la terre comme un peloton de cavalerie qui charge.

Un instant après, ils étaient dispersés sur la première piste, le Roi de la Forêt, Géranium Sauvage, et le Régent, à deux longueurs, lorsque Montacuté, avec sa fougue habituelle, les fit dépasser par Pas-de-Charge, qui passa comme un éclair.

La jument prit son élan et sauta à côté de lui ; le Roi en aurait bien fait autant, mais Cecil le retint et lui fit conserver ce galop calme et cadencé qui foulait si légèrement le gazon : les immenses enjambées, bruyantes comme le tonnerre, du Régent, étaient olympiennes ; mais Jimmy Delmas, sachant que le crach de la Garde était son ennemi le plus re-

doutable, se tenait prudemment sur le qui-vive, manœuvrant admirablement lui-même.

Le premier obstacle dispersa la moitié du champ ; les chevaux franchirent le second dans le même ordre : Géranium-Sauvage encolure à encolure avec Pas-de-Charge ; le Roi aspirait à les rejoindre, mais son propriétaire le retenait doucement en arrière, ralentissant son allure et l'enlevant au-dessus des obstacles avec autant de facilité qu'un vaneau.

Le second fossé fut une véritable défaite pour beaucoup ; plusieurs chutes dangereuses eurent lieu en le franchissant et la débandade commença.

Après le troisième qui était une grosse butte, tous s'arrêtèrent, excepté les huit meilleurs et la véritable lutte commença avec un ardeur extrême : une bonne douzaine d'entre eux qui avaient fourni une course splendide sur l'herbe se couvrirent de boue quand il fallut affronter les mottes de terre.

Les cinq favoris restèrent donc seuls ; Etoile du Jour lancée avec une vitesse effrayante, Pas-de-Charge donnant de légers symptômes de détresse, conséquence de la violence de son premier effort, la jument irlandaise volant littéralement devant lui, le Roi de la Forêt et le bai brun galopant côte à côte.

Dans la grande tribune, les yeux du Séraphin suivaient le Rouge et Blanc et il marmonnait dans sa moustache :

— C'est à n'y pas croire !... Le monde va finir !... Voilà Beauté qui devient prudent ? Oui, prudent, en effet, vis-à-vis de ce célèbre

giant de Pytchley qui chevauchait tête à tête avec lui... oui, prudent, quoique les deux tiers de la course restassent encore à fournir et qu'aucun des obstacles sérieux ne fût encore franchi, prudent... quoique le sang du Roi de la Forêt fût arrivé à une température brûlante et qu'il maintint sa merveilleuse allure de lévrier qui s'allongeait toujours plus vite sous lui, prêt au moindre mouvement à s'emporter et à prendre la tête ; mais il saurait être insouciant à propos ; insouciant, comme il était dans sa nature de l'être, et comme il l'était devenu par l'indolente sérénité de l'habitude.

Ils arrivèrent devant deux nouvelles haies, garnies de hautes et dures épines, à peine espacées de vingt pieds l'une de l'autre ; les grasses et lourdes terres labourées qui y conduisaient, toutes raboteuses, rudes, et noires, dégageaient une odeur de terre fraîchement remuée lorsque les fers des chevaux s'enfonçaient dans les sillons avec un bruit sourd.

Pas-de-Charge s'enleva pour sauter la première ; épuisé trop tôt, ses pieds de derrière s'engagèrent dans les épines et il tomba débarrassé de son cavalier ; Montacuté le releva avec une véritable habilité, mais la journée n'en était pas moins perdue pour la grosse cavalerie.

Le Roi de la Forêt parut voler au-dessus des deux obstacles comme un oiseau et prit enfin la tête pour la première fois ; le bai brun ne devait pas se laisser battre aux haies et courait de conserve avec lui ; Géranium Sauvage fuyait toujours avec la vitesse d'un cerf, fidèle à son sexe, elle ne pouvait supporter de

rivalité ; mais le petit Grafton, bien qu'il montât à cheval comme un homme du métier, était trop jeune et trop impétueux, l'ardeur de la jument eût demandé une main plus calme.

Alors seulement Cecil laissa le Roi aller à sa volonté et donner toute sa vitesse.

Alors seulement, sa belle tête arabe se tendit comme celle d'un véritable cheval de course à l'arrivée du Derby et ses grandes foulées se développèrent de telle sorte que ses fers ne semblaient pas toucher le sol noirâtre, mais paraissaient voler au-dessus ; il n'était besoin ni de cravache ni d'éperon ; Bertie n'avait qu'à laisser la vaillante nature et le feu généreux élevés alors à leur plus haute puissance, se donner carrière et agir d'eux-mêmes.

Ses mains étaient baissées, sa tête un peu en arrière ; son visage très calme ; les yeux seulement, enflammés d'un éclair de volonté intrépide, ardente, résolue ; le Brixworth était devant lui. Il savait bien ce que le Roi de la Forêt pouvait faire ; mais il ignorait jusqu'à quel point pouvait aller la puissance du Régent, le grand bai brun,

L'eau miroitait devant eux, noirâtre et agitée, rendue plus profonde encore par la fonte des neiges du mois précédent.

Ils le connaissaient bien ce ruisseau qui a vu tant d'accidents sur ses bords fameux, depuis le temps où les cavaliers le franchissaient leur faucon sur le poing ou que les sons mélodieux du cor résonnaient dans les bois pendant les chasses du règne des Stuart...

(A suivre.)

LIVRAISON DES TABACS EN 1900

MAGASIN DE CAHORS

1^{re} Commission

2^e Commission

| Noms des communes. | Dates de livraison. |
|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|

CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS

| | | | | | | | |
|--------------------|------------|--------------------|--|---------------------|------------|--------------------|--|
| Echantillons.. | 8 janvier | Lauzès..... | 16 janvier. | Lalbenque.... | 9 janvier. | Castelnau.... | 12, 13 janvier |
| Porte-graines. | 9 id. | Sénaillac.... | 17 id. | Montdoumerc. | 9 id. | Flaunac..... | 13, 15 id. |
| Bouziès..... | 9, 10 id. | St-Cernin.... | 17 id. | Aujols..... | 9, 10 id. | Pern..... | 15, 16 id. |
| Esclauzels.... | 10, 11 id. | Arcemba-Major. | 18, 19, 20, 22 id. | Cieuraç..... | 10 id. | Cahors (Sud) | 16, 17, 18 id. |
| Arcemba-Pasturat. | 11, 12 id. | Flaujac..... | 22, 23 id. | Cremps..... | 10 id. | Labastide-Marnhac. | 19, 20 id. |
| St-Martin-de-Vers. | 12 id. | Larroque-des-Ares. | 24 id. | Fontanes.... | 11 id. | Cahors (Nord) | 22, 23, 24, 25 id. |
| Sabadel..... | 13 id. | Valroufié.... | 24 id. | Laburgade... 11 id. | | L'Hospitalet.. | 26 id. |
| Caniac..... | 13, 15 id. | Lamadeleine.. | 25, 26, 27 id. | St-Paul-Labouffie.. | 11 id. | Cours..... | 26, 27 id. |
| Cras..... | 16 id. | St-Géry..... | 27, 29, 30, 31 id. et 1 ^{er} février. | Ste-Alauzie.. | 12 id. | Vers..... | 27, 29, 30, 31 id. et 1 ^{er} février. |

CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS

| | | | | | | | |
|----------------------|---------------------------|--------------------------|----------------|----------------------|----------------------------------|--------------------|----------------|
| Pradines..... | 2, 3, 5, 6, 7, 8 février. | Montcuq.... | 14 février. | Cahors (Bégoux) | 2, 5, 5, 6, 7, 8, 9, 10 février. | Castelfranc.. | 20 février. |
| Maxou..... | 9 id. | Lascabanes... 14, 15 id. | | Cahors (Cahesut) | 9, 10 février. | Les Junies... | 21 id. |
| Boissières.... | 9, 10 id. | Cézac..... | 15, 16 id. | Le Montat... 10 id. | | Labastide-du-Vert. | 21 id. |
| St-Denis..... | 10 id. | St-Laurent... 16 id. | | Espère..... | 12, 13 id. | St-Médard... | 21 id. |
| Calamane.... | 10, 12 id. | Douelle..... | 17, 19, 20 id. | Caillac..... | 13, 14 id. | Grézels..... | 22, 23 id. |
| Nuzéjous.... | 12 id. | Parnac..... | 21, 22 id. | Mercuès.... | 14, 15, 16 id. | Puy-l'Evêque. | 23 id. |
| Catus..... | 12, 13 id. | Luzech..... | 22, 23 id. | Lagardelle... 17 id. | | Prayssac.... | 23, 24, 23 id. |
| Francouls... 13 id. | | Albas..... | 23, 24 id. | Anglars-Juillac. | 17, 19, 20 id. | Pescadoires.. | 28 id. |
| St-Cyprien... 13 id. | | St-Vincent... 24, 28 id. | | Bélave..... | 20 id. | | |
| | | Crayssac.... | 28 id. | | | | |

CONTROLE DE CULTURE DE CAJARC

| | | | | | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------|----------------|
| Cénevières... 1, 2, 3 mars. | Corn..... | 15, 16 mars. | Sauliac..... | 1, 2 mars. | Carayac..... | 14 mars |
| St-Martin-Labouval. | Espagnac-St-Eulalie. | 16, 17 id. | St-Sulpice... 3, 5 id. | Gréalou..... | 14, 15 id. | |
| Berganty.... | Brengues.... | 17, 19 id. | St-Chels.... | 5, 6 id. | Cajarc..... | 15, 16, 17 id. |
| Limogne.... | Bédouet.... | 19 id. | Crérols.... | 6, 7 id. | Montbrun... 17 id. | |
| Lugagnac.... | Boussac.... | 19, 20 id. | St-Cirq-Lapopie. | 7, 8, 9, 10, 12, 13 id. | Blas..... | 19 id. |
| Orniac..... | Calvignac... 20, 21 id. | | St-Pierre-Toirac. | 13 id. | Marcilhac... 20, 21, 22, 23 id. | |
| Cabrerets... 10, 12, 13, 14 id. | Cadriou.... | 21 id. | Larroque-Toirac. | 13, 14 id. | | |
| Lentillac... 14, 15 id. | Larnagol... 21, 22, 23 id. | | | | | |

MAGASIN DE SOUILLAC

| Noms des communes. | Dates de livraison. | Noms des communes. | Dates de livraison. | Noms des communes. | Dates de livraison. |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------|
| CONTROLE PRINCIPAL DE SOUILLAC | | | | | |
| Echantillons..... | 10 janvier. | Livernon..... | 22, 23 janvier | Payrignac..... | 10 février. |
| Porte-graines.... | 11 id. | Grèzes..... | 23 id. | Rouffilhac... 10 id. | |
| St-Cère..... | 11 id. | Lissac..... | 23, 24 id. | Nozac..... | 10 id. |
| Floirac..... | 11, 12 id. | Lanzac..... | 24, 25 id. | Fajolles..... | 10 id. |
| St-Denis..... | 12, 13 id. | Souillac.... | 25, 26, 27, 29 id. | Gourdon.... | 10, 12, 13 id. |
| Vayrac..... | 13, 15 id. | St-Sozy.... | 29, 30 id. | Souillaguet.. 13 id. | |
| Betaille..... | 15 id. | Meyronne... 30, 31 id. | | Le Vigan.... | 13 id. |
| St-Michel.... | 15, 16 id. | Cuzance.... | 31 janvier, 1 ^{er} février. | St-Clair.... | 14 id. |
| Prudhomat... 16, 17 id. | | Lacave..... | 1 ^{er} id. | Léobard.... | 14, 15 id. |
| Bretenoux... 17 id. | | Lachapelle.. 2, 3 id. | | Salviac.... | 15, 16, 17, 19, 20 id. |
| Loubressac.. 17, 18 id. | | Pinsac..... | 3, 5 id. | Dégagnac... 21, 22, 23, 24, 28 id. et 1 ^{er} mars. | |
| Reilhac..... | 18 id. | Strenquels.. 5, 6 id. | | Concorès... 1, 2 id. | |
| Quissac..... | 18, 19 id. | Condat..... | 6 id. | St-Germain.. 3, 5 id. | |
| Rignac..... | 19 id. | Miers..... | 6 id. | Frayssinet... 5 id. | |
| Gramat..... | 19 id. | Montvalent.. 6 id. | | St-Chamarand. | 5, 6 id. |
| Espédaillac.. 19, 20 id. | | Cressse.... | 6, 7 id. | Le Roc..... | 6, 7, 8 id. |
| Durbans..... | 20 id. | Baladou... 7, 8 id. | | Payrac..... | 8 id. |
| Sonac..... | 22 id. | Martel..... | 8, 9 id. | Loupiac.... | 8, 9 id. |
| St-Simon.... | 22 id. | CONTROLE DE CULTURE DE GOURDON | | | |
| Assier..... | 22 id. | St-Cirq-Madelon. | 10 février. | Lamothe-Fénelon. | 9, 10 id. |
| | | | | Masclat..... | 10 id. |

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.



Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

Bibliographie

Armée et Marine

3, place du Théâtre Français, Paris.

Sommaire du n° 43 (17 décembre, 1899)

La guerre au Transvaal. Ch. B. — Charrus pour retranchements. — Cassage de vieux caissons. — Un attelage de vingt-neuf chevaux. — Sainte-Barbe. — Le ballon dirigeable Santos-Dumont. — Notes et impressions sur l'armée anglaise : Procédés d'instruction. Capitaine de Malleray. — La sœur Gabrielle. G. de Romane. — La nouvelle tenue de la cavalerie. — Graphologie d'un homme célèbre : Le général Joubert. — Le doyen des soldats musiciens de France. — L'armée coloniale. — Quelques aphorismes appropriés à la marine française (suite). — L'école française dans le Levant (suite). — L'amiral Dewey. — Transformation des gardes-côtes du type Indomptable. — Nos transports.

Abonnements : France et Colonies : Un an, 25 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; le numéro 0 fr. 50.

Etranger : Un an, 35 fr. ; six mois, 19 fr. ; le numéro, 0 fr. 65.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 21 décembre 1899.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Charles Bérard : Le Uhlant. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Théodore Cahu : Perdus dans l'espace (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Fernand-Lafargue : Fin d'amour (suite). — Alfred Sirven et A. Siézel : Le dernier des Artagnan (suite). — V^{ie} Nacla : Dictionnaire de 36,000 recettes (suite).

POUR FAIRE PLAISIR

à une jeune femme ou à une jeune fille
LUI OFFRIR EN

Cadeau d'étrennes

Un abonnement à « la Mode Illustrée »

JOURNAL DE LA FAMILLE

Qui donne : 1° des Romans et Nouvelles, Chroniques littéraires, musicales, scientifiques, etc., des meilleurs auteurs ;

2° 16 pages, le format de l'Illustration, au lieu de 12 pages comme autrefois, avec une gravure colorée ;

3° des patrons, sur 4 tailles différentes, à choisir sur les gravures ;

4° 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, de patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux vêtements d'enfants.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom de l'Administrateur, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements :

3 mois avec gravures colorées..... 3 fr. 50
6 — — — — — 7 fr.
12 — — — — — 14 fr.
3 — avec planch. colorées à part. 7 fr.
6 — — — — — 13 fr. 50
12 — — — — — 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les Librairies des départements et dans tous les Bureaux de Poste.

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.